

Déploiement d'AvenirPro+ – Ressources pour la rentrée 2026

Instruction du 27/08/2026 relative à l'accompagnement de la mise en œuvre du dispositif AvenirPro+

Délégation régionale académique à l'information et l'orientation – Site Créteil

Affaire suivie par : Elisabeth BOYER

Tél : 01 57 02 68 10

Mél : ce.draio@ac-creteil.fr

Rectorat de l'académie de Créteil

Maison de l'académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié

21 rue Julie-Victoire-Daubié – 94010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Texte adressé à :

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement,

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO,

S/c de mesdames et monsieur les inspecteurs de l'éducation nationale, chargés de l'information et de l'orientation.

S/c de mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Références :

- Note de service ministérielle relative au déploiement du parcours AvenirPro / AvenirPro+ pour l'année scolaire 2026-2027
- Instruction du 11.06.2026 relative au déploiement du dispositif Avenirpro+ rentrée 2026

Annexes :

- Memento AveniPro+
 - FAQ AveniPro°
 - Affiche AvenirPro+
 - Fiche d'entretien AvenirPro+_RA_IDF
-

Ressources pour accompagner la mise en œuvre du dispositif AvenirPro+ à la rentrée 2026

En complément de l'instruction publiée au [bulletin académique du 11 juin 2026 relative au déploiement du dispositif AvenirPro+](#), vous trouverez en annexe les ressources nationales mises à disposition des établissements pour accompagner sa mise en œuvre.

Pour rappel, ce dispositif s'adresse aux jeunes issus de terminale baccalauréat professionnel, CAP et brevet des métiers d'art ou de diplôme de technicien des métiers du spectacle qui se trouvent sans solution à la rentrée, qu'ils aient obtenu ou non leur diplôme.

**Pour le recteur et par délégation,
La déléguée adjointe de la Région académique
à l'information et à l'orientation d'Ile-de-France, Site Créteil
Elisabeth Boyer**